

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 27/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 49 Votes Pour : 49 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Enfance Jeunesse – Conventions de gestion 2024 N° 2024-34
---	--

Présents (40) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (13) : PUCEL Matthieu, GRANGE JB, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, PELIEU Michel, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :

- DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
- ESCOULA Bernard à GALAUP Dominique
- MUR François à LACAZE Noël
- CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
- SOLANA Michel à RICARD Louis
- DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
- BALAGNA Patrice à CARRERE Philippe
- DARAN René à MIR André
- NARS Aline à AIZIER Philippe

Madame Maryse PUYAU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2022-115 du 20 décembre 2022, approuvant le principe de renouveler les conventions de gestion avec les structures prestataires dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, pour une durée de 1 an comme pour les exercices 2021, 2022 et 2023, sauf pour l'AVAIL la durée est de six mois compte tenu du transfert de gestion de cette structure à la CCAL à compter du 1^{er} juillet 2024.

STRUCTURES		MONTANT convention 2024
St Lary Soulan	EAJE - Multi accueil Les Marmottes	160 690,00
	ALSH Les Marmottes	105 150,00
Aragnouet	EAJE - Micro crèche Gribouille	79 700,00
AVAL	EAJE - Micro crèche Zébulon	0,00
AIREL	ALSH, local jeune, soutien à la parentalité	165 000,00
TOTAUX		510 540,00

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les conventions de gestion pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De valider les montants proposés pour les conventions de gestion pour l'année 2024 ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU